



## NIVEAU

Formation initiale, Maintien



## PUBLIC CONCERNÉ

Personnels non certifiés qui effectuent sur le fret et les envois postaux des contrôles de sûreté, autres que l'inspection filtrage.



## OBJECTIFS

Acquérir les connaissances détaillées dans la section "Contenu de la formation".



## CONTENU

### Théorie

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- Connaissance des prescriptions légales applicables.
- Connaissance des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté.
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité.
- Connaissance des procédures de notification.
- Aptitude à identifier les articles prohibés.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés.
- Connaissance des exigences de protection applicables pour le fret et le courrier.
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant.

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

### Durée à titre indicatif

3 h 30 (hors test 30 mn).

### Prérequis

Aucun.

### Méthode

- Formation théorique dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

### Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

### Validité

Maximum 5 ans.

### Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 [ifma@geh.aero](mailto:ifma@geh.aero)

 <http://ifma-recette.signature-code.net/fr/>